

F7

Dispositif renforcé d'accompagnement à l'orientation professionnelle des élèves en situation de handicap

Le projet d'orientation des élèves, travaillé au sein des établissements, aboutit favorablement pour la plupart des élèves à besoins particuliers. Cependant, les profils d'élèves les plus complexes rencontrent d'importantes difficultés à s'insérer professionnellement. Cette difficulté justifie la mise en œuvre de démarches mieux adaptées et innovantes.

OBJECTIFS

- 1 - Renforcer le projet d'orientation des élèves en situation de handicap.
- 2 - Concevoir et sécuriser un parcours de formation ambitieux pour tous les jeunes.
- 3 - Activer une aide mobilisable tout au long de l'année (et non pas de manière privilégiée à l'occasion des procédures d'orientation)
- 4 - Instaurer les conditions favorables à un partenariat dynamique entre l'école et les entreprises pour favoriser l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap.

4 NIVEAUX D'INTERVENTION

Fournir une expertise et des conseils :

- . Contribuer à l'analyse des situations d'élèves pour conseiller et consolider les parcours étudiés.
- . Diversifier les parcours de formation (éviter l'effet "filière" ULIS),
- . Elaborer des outils permettant de suivre les parcours d'élèves

Servir d'interface avec les employeurs :

- . Recueillir toutes les informations utiles permettant d'établir un répertoire actualisé des opportunités (stages et emploi) recensées sur le bassin d'emploi
- . Faciliter et fluidifier la communication entre les familles et les entreprises

Etablir un lien de qualité avec les usagers :

- . Accompagner les familles dans la construction du parcours d'insertion de leur enfant
- . Effectuer un suivi du projet de formation et d'orientation pour prévenir et éviter les ruptures de parcours ou le décrochage scolaire (lien fonctionnel avec les GPDS),
- . Travailler en lien avec les partenaires (secteur médico-social) et veiller à la cohérences de projets en lien avec les familles

Valoriser la convention "Atouts pour Tous" et la rendre opérationnelle :

- . Faire connaître cette convention
- . Contribuer au montage de dossiers permettant au jeune de bénéficier de l'aide matérielle qui pourrait leur être utile
- . Le cas échéant, présenter ces dossiers à la validation du comité de pilotage de la convention.

Qui coordonne ?

Directeur.trice du CIO

Psy EDO du CIO

Référent.e académique à l'insertion
des élèves à besoins particuliers

Les modalités d'intervention

Un numéro de téléphone identifié par les usagers

Une adresse courriel de saisine

2x ½ journée de permanence pour recevoir les familles et leur répondre

Un outil numérique adapté (plateforme ?)